

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED SPIM

Vendredi 18 novembre 2011 9h30
Salle Edgard Faure ENSMM

Présents :

Samuel AMET (Bureau doctoral, UFC)
Nicolas CHAILLET (Directeur adjoint du FEMTO-ST)
Frédéric CHERIOUX (Directeur du département MN2S, FEMTO-ST)
Raphaël COUTURIER (Directeur adjoint du LIFC, Belfort)
Bernard DULMET (Directeur du département Temps-Fréquence, FEMTO-ST)
Olivier LALIGANT (Le2i, UB)
Cécile LANGLADE (Responsable des relations avec l'école doctorale, UTBM)
Philippe LECLAIRE (Directeur du Laboratoire DRIVE, ISAT)
Philippe LUTZ (Directeur de l'ED SPIM)
Hervé MAILLOTTE (Directeur du département d'Optique, FEMTO-ST)
Fabrice MERIAUDEAU (Directeur du Laboratoire Le2i, UB)
Philippe NIKA (Directeur du département ENISYS, FEMTO-ST)
Sébastien PASTEUR (Assistant de Direction, Ecole Doctorale SPIM)

Ordre du jour :

- 1) Bilan de l'activité de rentrée de l'ED (recrutement des doctorants, contrats doctoraux, avenants, modifications des règles de fonctionnement et des procédures internes ...)
- 2) Validation des inscriptions dérogatoires
- 3) Nouvelle ED à partir de 2012 : état d'avancement de la contractualisation entre établissements, mise en place du nouveau conseil d'ED
- 4) Finances 2011 et propositions pour 2012
- 5) Formations
- 6) Questions diverses

Introduction :

Le directeur ouvre la séance en rappelant qui sont les principaux intervenants de l'ED à Besançon (Sébastien Pasteur et Mariette Jobard), à l'UTBM (Danielle Bertrand) à l'UFC Nord Franche-Comté (Isabelle Christen) et aux finances Sarah Djaouti.

Cette présentation s'adresse particulièrement aux représentants des laboratoires bourguignons DRIVE et LE2i qui vont rejoindre l'ED SPIM au mois de janvier 2012. Question est soulevée à ce titre sur la gestion et la centralisation des finances, le volume de travail sera accru du fait de l'incorporation de deux nouveaux laboratoires de l'UB. M. Lutz précise qu'il conviendra de réorganiser le fonctionnement du secrétariat financier mais la contractualisation entre les deux universités n'étant pas encore achevée ces problèmes devront être résolus une fois le contenu des contrats connu. La création d'un demi-poste pour le secrétariat sur le site de l'UB a été demandée et a reçu un écho favorable.

I) Bilan de l'activité

1) Le bilan de l'activité s'adosse sur le compte rendu de l'enquête AERES qui fait état de points forts et faibles.

Les points forts :

- L'ED est adossée à des équipes de recherche de qualité formant un ensemble scientifiquement cohérent. La restructuration renforce cet ensemble.
- Les doctorants connaissent leur école doctorale. Ils sont très satisfaits de l'ensemble des actions proposées et interagissent avec la direction de l'ED.
- L'ED s'est bien organisée afin de répondre aux critiques formulées lors de l'évaluation précédente: L'encadrement (le suivi) des doctorants s'est considérablement amélioré. Le bilan systématique en 2^{ème} année de thèse avec doctorants, encadrants et observateurs extérieurs est apprécié par tous les partenaires. Globalement, l'ED SPIM connaît bien ses doctorants.
- Le financement des thèses est la règle. Tous les doctorants reçoivent un financement pour la thèse ou sont salariés. Les soutiens des industriels et de la région sont importants.
- L'offre de formation est large, diverse et satisfait unanimement les doctorants.
- L'insertion des docteurs est bonne pour les situations connues. Les doctorants sont globalement confiants en l'avenir.
- Le site Web de l'ED a été bien développé; il comporte des informations importantes d'actualités telles que les PV des réunions du conseil, les formations, les bourses de thèse.
- Le projet fait état d'une volonté de plus grande ouverture à l'international

Concernant les points forts :

- Le directeur met l'accent sur la cohérence thématique de l'ED y-compris dans le cadre de son élargissement. Puisque l'élargissement est géographique et que la formation doctorale fut également mise en avant par l'AERES **le développement de l'enseignement à distance est à envisager.**
- Il est rappelé que le financement de la thèse est obligatoire et à ce jour toutes les inscriptions sont financées.

Les points faibles :

- L'ED intervient peu dans le choix des sujets de thèse et l'admission des doctorants. Elle doit davantage affirmer sa position, notamment vis-à-vis des laboratoires, par un pilotage renforcé dans le choix des sujets de thèse et dans l'admission des doctorants.
- Des mesures plus énergiques devraient être mises en place pour faire tendre la durée des thèses vers 3 ans. L'incitation à la soutenance devrait intervenir dès la 3ème année et les exigences renforcées dès la 4ème année.
- Les taux N/HDR (nombre de doctorants par HDR) maximum affichés par l'ED (8) et observés (11) sont élevés. Le taux maximum doit être notablement abaissé et des mesures sont à prendre pour le faire respecter.
- Le taux de situations inconnues des docteurs est élevé.
- Il n'existe pas de seuil de financement affiché, ni d'exigence de financement en 4ème année et au-delà. Les critères de délivrance d'un avis favorable concernant l'autorisation de soutenance ne sont pas explicités.
- Le taux d'abandons est un peu élevé, même s'il ne semble pas en général être lié à un mauvais déroulement de la thèse. L'ED doit analyser précisément ces cas d'abandons de thèse et, si nécessaire, agir pour les réduire.
- Le conseil n'est pas tout à fait conforme à l'arrêté de 2006, mais le projet de la future ED prévoit de l'être. Un seul doctorant siège au conseil. La direction augmenterait sa puissance d'action et son efficacité en s'appuyant sur un bureau dont les différents membres, représentatifs et motivés, pourraient être chargés de différentes tâches.
- Le site Web pourrait présenter plus d'informations utiles aux doctorants tout en permettant une meilleure communication avec l'extérieur. Il pourrait notamment afficher les sujets de thèse proposés aux doctorants et expliciter les critères retenus par l'ED pour délivrer l'avis relatif à l'autorisation de soutenance. Des modifications plus profondes pourraient être envisagées afin que ce site devienne un outil de travail plus dynamique de l'ED.

Concernant les points faibles :

- Sur le premier point il faut réfléchir à une politique d'attribution des contrats doctoraux « établissement », définir clairement et afficher les critères de d'attribution, en faire la publicité auprès des Master, ceci afin de faire émerger un niveau d'excellence. A noter que le calcul de répartition des contrats doctoraux (établissements UFC et UTBM) ne prend pas en compte les contrats Région FC, quant à l'UB les contrats doctoraux financés par la Région ne le sont qu'à hauteur de 50%, avec co-financeur donc.
- En parallèle diffusion et information doit être faite autour des besoins dans l'enseignement et dans le domaine industriel. La pré-affectation des allocations aux laboratoires et départements de recherche détermine la sélection des sujets qui doivent faire l'objet d'appels d'offre. Dans ce domaine également la promotion de l'information doit être accrue et l'implication de l'ED sur la sélection, et validation de la qualité des candidats est soulevée.
- **Le nombre d'encadrements par HDR a été fixé à 6 doctorants**, Philippe Lutz a insisté sur ce point le directeur de thèse a la « responsabilité » du fonctionnement de la thèse, c'est pourquoi une direction même co-encadrée ou codirigée est comptabilisée à 100% - à l'exception des cotuelles et des contrats CIFRE où l'encadrement est comptabilisé à 50%. Une période transitoire vers les nouvelles mesures est tout de même à prendre en compte au niveau local sur 1 an et 2 ans pour l'UB. Il est noté que dans certains cas l'enseignant HDR cautionne formellement un encadrement non-hdr prêtant pour ainsi dire sa signature. Il faut, pour y remédier, **encourager les enseignants à passer leur habilitation à diriger des recherches**. L'ED sera attentive à ces restrictions d'encadrement, il est demandé que les responsables des Unités de Recherches encouragent les enseignants non-HDR à faire évoluer leur situation.

- Le suivi professionnel des docteurs est à améliorer, d'autant que, comme il a été souligné, **il conviendrait d'adapter les formations proposées durant le cursus aux perspectives professionnelles**. Aussi, comme les diplômés dans l'enseignement supérieur tendent à décroître il faudrait répercuter ces changements là aussi sur les formations proposées comme sur les types de contrats doctoraux. Les avenants « enseignement » doivent donc être délivrés à ceux qui envisagent effectivement une carrière dans l'enseignement et *devraient bénéficier également d'une formation adéquate et spécifique aux métiers de l'enseignement* (déjà en place à l'Université de Bourgogne). L'ensemble des doctorants SPIM bénéficieront également de cette formation.
 - Le financement de la thèse doit donc être adapté au projet professionnel du doctorant. Et les directeurs de thèse doivent être sensibilisés au fait qu'ils ne doivent pas former uniquement des futurs enseignants chercheurs.
 - Il convient de communiquer autour de cette évolution conjoncturelle et de se rapprocher des industriels. Il y a une concertation au niveau de la région et des industriels par le biais de la mise en place expérimentale des « avenants expertises » (doctorants conseils), 10 doctorants prévus pour les années à venir.
 - L'organisation d'un **forum des doctorants** est également proposée où étudiants et partenaires industriels pourraient se rencontrer et échanger. La promotion de l'Ecole Doctorale via des revues spécialisées est éventuellement à envisager.
 - Les avenants « diffusion de la culture scientifique » (1 seul pour UFR ST) pourraient être également développés.

- Sur l'implication des doctorants au sein de l'ED et de leur représentation au sein du Conseil : Des élections vont être mises en place très prochainement (avant janvier) afin d'avoir des représentants pour les prochaines sessions. Des missions et tâches diverses pourraient leur être proposées lors d'organisation de journées de rencontre ou doctorales mises en place seulement à l'UTBM jusqu'à lors. La représentation des doctorants au conseil devrait permettre de faire émerger d'autres opportunités d'implication des étudiants dans la structure et dans la vie de l'ED.

- Sur la durée des thèses, l'on devrait comptabiliser dorénavant différemment les enseignants titulaires dont le déroulement de la thèse est pour des raisons évidentes plus long que chez les doctorants contractuels.

- Le nouveau site web en cours d'élaboration devrait remédier au manque de lisibilité des critères de délivrance des avis de soutenance, et des procédures adjacentes (délai autorisation inscriptions, rapporteurs > soutenance [l'idée d'un pre-rapport n'a pas été retenue]). Celui-ci mettra à disposition des documents explicitant les démarches administratives et favorisera l'interaction des doctorants avec leur ED. La liste des doctorants avec leur sujet de thèse seront également présents.
 - Le suivi des doctorants assure une appréciation à mi-parcours des travaux de thèse. Il doit prévenir les problèmes soulevés dans certains cas : difficultés de rédaction et de maîtrise de la langue.

2) Les nouveautés :

- Renforcement du rôle du bureau doctoral :

Le bureau doctoral apporte un support ou gère les missions générales suivantes :

- organiser et suivre les formations transversales
- piloter les actions communes aux ED
- constituer le guichet unique au niveau doctorat pour l'UFC
- suivre les cohortes de doctorants
- contrôler et améliorer la mise en place des nouvelles procédures (co-accréditations)
- instruire les dossiers relatifs au doctorat à viser par la présidence et/ou à voter par le CA/CS
- développer un réseau de formation doctorale

- L'ED SPIM a considérablement évolué de manière à se mettre plus en conformité avec la législation et dans l'optique d'un rapprochement avec l'Université de Bourgogne.

II) Validation des inscriptions dérogatoires

Ont été validées par le Conseil :

- 26 dérogations pour des demandes d'inscriptions en 4^e année (8 UFR STGI, 11 UFR ST, 7 UTBM)
- 8 dérogations pour des demandes d'inscriptions en 5^e année (1 UFR STGI, 3 UFR ST, 4 UTBM)
- 1 dérogation pour une demande d'inscription en 6^e année (UFR ST)
- 12 dérogations d'équivalence Master à partir de diplômes étrangers

Le conseil autorise le directeur à valider les demandes dérogatoires justifiées déposées avant le 15 décembre 2011.

III) Nouvelle ED :

Comme il a été précisé la contractualisation entre les universités concernées prenant du retard il est difficile de statuer sur certains points de l'intégration des nouveaux laboratoires dans l'ED SPIM. Pour autant les faits suivants doivent être notés :

- Fusion des trois laboratoires de l'UTBM : SET, LERMPS et M3M en une seule entité IRTES (Institut de Recherche sur les Transports, l'Energie et la Société) sous la même tutelle.
- Intégration de deux nouveaux laboratoires
 - LE2I (tutelles : CNRS, UB, Paris Tech, Agrosup Dijon)
 - DRIVE (tutelle : UB)

Conseil doctoral de la future ED SPIM (proposition validée par l'AERES)

26 membres

Première moitié (établissement et unités de recherche) : 13

FEMTO-ST : 7 représentants (1 représentant par département),

LE2I : 2

DRIVE : 1

IRTES : 2

Un représentant ITA (un candidat le2i)

Seconde moitié : 13 membres :

- **5 doctorants élus avec une clef de répartition (3 Besançon, 1 Dijon et 1 Belfort)**
 - 4 représentants extérieurs à l'ED du domaine scientifique (2 Besançon, 1 Dijon et 1 Belfort),
 - 4 représentants extérieurs à l'ED du domaine socio-économique.
- Invités permanents : le directeur de l'ED et les directeurs adjoints.

IV) Finances

- Changement du profil financier :

Le budget de l'ED SPIM a considérablement évolué du fait de son nouveau statut et de l'attribution de 50% des frais de scolarité. Il devrait encourager les doctorants à une plus grande **mobilité** même si le plafond de remboursement des frais de déplacement est reconduit à 800 € Il est rappelé que la participation aux congrès internationaux fait partie intégrante de la formation doctorale, qu'elle permet à l'étudiant de communiquer sur ses travaux et de rencontrer d'autres chercheurs. Cela s'inscrit à la fois dans la formation du doctorant et dans **l'ouverture à l'international**, ambition encore insuffisamment développée par l'ED.

V) Formation :

Formations scientifiques

30 à 60h de formation scientifique à effectuer sur les deux premières années

Sur les deux sites :

- Histoire des sciences, Histoire des techniques
- Analyse de données / Plans d'expériences

A Besançon :

- Réseaux informatiques, Microtechniques, Chaos. Exploitation statistique des mesures, **Calcul intensif au mésocentre (nouauté 2011)**.

A Belfort :

- Matériaux nouveaux, Capteurs et mesures, Energies et représentation énergétique, réseaux neuronaux

Formations Générales

40 à 70h de formation générale à effectuer sur les deux premières années

Sur les deux sites :

- Langues : Anglais, **Français langue étrangère** .
- Gestion de projet
- Les mécanismes fondamentaux des entreprises
- Insertion professionnelle
- Diffusion électronique et mise en page des thèses (Word sur les deux sites, LaTeX à

Besançon)

- Démarche qualité, Economie des entreprises, Gestion de l'innovation. **Visite d'entreprises locales**. - - - - Culture scientifique et technique.

A Belfort

- Démarrage d'une entreprise, Institutions de la recherche en France.

Mutualisation de l'insertion professionnelle et de l'enseignement des langues

Insertion professionnelle : formation proposée aux doctorants sur les deux sites

- depuis le début de leur thèse (module obligatoire en première année intitulé : « Que faire après la thèse? »)

- jusqu'à la recherche d'emploi (module optionnels sur la gestion de projets, la communication, cycles de conférences annuels, tables rondes et rencontres) dans le secteur de l'enseignement/recherche, des autres services publics de l'Etat ou des collectivités territoriales, ou bien encore dans le secteur privé.

Enseignement de l'anglais et du Français langue étrangère au CLA à Besançon, à l'UTBM à Belfort.

Mise en page des thèses (Word) et diffusion électronique, culture scientifique et technique.

M. Lutz a insisté sur la nécessité de suivre les cours et demande à ce que les directeurs de thèse soient actifs en ce domaine, rappelant à nouveau ceux-ci à leurs responsabilités vis-à-vis du fonctionnement de la thèse dont les formations proposées sont parties intégrantes.

VI) Questions diverses

La question de la langue de rédaction du mémoire de thèse a été soulevée, Philippe Lutz a rappelé les exigences législatives (la rédaction et la soutenance doivent se faire en langue française) mais a toutefois concédé que dans certains cas la dérogation était nécessaire car la maîtrise de la langue française n'était pas acquise. Aussi la rédaction et la soutenance doivent être faites en français « dans la mesure du possible ».

Il a été convenu de plus que chaque cas était à cet égard à considérer individuellement et que l'on ne pouvait établir de règle stricte *a priori* mis à la part le cadrage législatif. Mais pareille loi, comme l'a souligné Hervé Maillotte va à l'encontre de la volonté d'ouverture des études universitaires à l'international et freinerait à la fois le recrutement et le rayonnement de l'ED. Philippe Lutz propose d'en référer aux autorités compétentes de manière à ce que ce problème récurrent puisse trouver une issue productive.

Des propositions de visites d'entreprise ont été demandées par le directeur pour le printemps 2012. Voici les propositions faites et les responsables du contact avec l'entreprise pour l'organisation :

- entreprise AR-electronique, Bernard Dulmet
- Auréa technologie : Hervé Maillotte
- Alstom : Philippe Nika
- Imasonic : Noureddine Zerhouni

Le prochain conseil se déroulera au printemps, ont été retenus aujourd'hui pour l'ordre du jour suivant :

- mise en place des procédures d'avenants (discussion sur la pertinence d'avenants enseignement en 1ere ou 3^e année...)

Fin de la réunion 13hres